

DELIBERATION n° 2021-26

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 15 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2021.

Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 8 - représentés : 3 - votants : 11

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – Mme ARCHENY, Adjointe – M. CHARFOULET – M. DAUPHIN – M. EYMERRE - Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme PELLET.

REPRESENTES : M. FOULHOUX par Mme NUNES, Mme CALVÉ par Mme ARCHENY, Mme ROSSI par Mme JUILLE.

SECRETARE DE SEANCE : M. EYMERRE

OBJET: TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes, qui n'ont pas été modifiés depuis 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

	SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
Associations locales	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures à la Commune	100 Euros	150 Euros
Apéritifs, vins d'honneur	60 Euros	110 Euros,
Personnes privées de la Commune	130 Euros	180 Euros
Personnes privées extérieures à la Commune	200 Euros	250 Euros
Location commerciale	230 Euros	280 Euros

- de fixer le montant de la caution à 300 €.
- de maintenir le montant de la location de la sono à 50 € et le montant de la caution à 2 000 €.
- de fixer la caution pour le ménage à 100 €. Cette caution sera encaissée, si lors de l'état des lieux au moment de la restitution des clés, le ménage n'a pas été réalisé correctement.

Ainsi fait et délibéré les dits jour, mois et an.

Pour copie certifiée conforme.

A Auzelles, le 15 octobre 2021.

Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 18 octobre 2021 et de la publication le 18 octobre 2021.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.



Marie-Laure NUNES.